



Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

Contenu minimum

Le but du présent formulaire est, compte tenu des caractéristiques du projet et de sa localisation, d'identifier, décrire et évaluer de manière appropriée les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs suivants :

- a) la population et la santé humaine;**
- b) la biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/CEE et de la directive 2009/147/CE;**
- c) les terres, le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le bruit, les vibrations, la mobilité, l'énergie et le climat;**
- d) les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage;**
- e) l'interaction entre les facteurs visés aux points a) à d).**

Les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs énoncés ci-avant englobent les incidences susceptibles de résulter de la vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs et/ou de catastrophes pertinents pour le projet concerné.

Cadre 1 - Demandeur

Nom : NICOLAY-ROBIETTE

Prénom : Loïc-Evelyne

Qualité : particuliers

Domicile : Clos des Marnières, 3 bte 502 à 1330 Rixensart

Numéro de téléphone : /

Numéro de télécopie : /

Date de la demande : 26/11/2020

A appliquer au cadre 2

Caractéristiques du projet :

Les caractéristiques du projet sont considérées notamment par rapport :

- a) à la dimension et à la conception de l'ensemble du projet;
- b) au cumul avec d'autres projets existants ou approuvés;
- c) à l'utilisation des ressources naturelles, en particulier le sol, les terres, l'eau et la biodiversité;
- d) à la production de déchets;
- e) à la pollution et aux nuisances;
- f) au risque d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné, notamment dus au changement climatique, compte tenu de l'état des connaissances scientifiques;
- g) aux risques pour la santé humaine dus, par exemple, à la contamination de l'eau ou à la pollution atmosphérique.

Cadre 2 - Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions ou démolitions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc) :

a) L'objet de la demande concerne la transformation et l'extension d'une habitation unifamiliale.

Elle se veut résolument contemporaine et sobre, tout en s'intégrant et en respectant au maximum le bâti existant.

Le projet se développe sur 3 niveaux :

Les vides ventilés existants, maintenus, ainsi que le garage, qui sera rafraîchi par la création d'une toiture plate, surplombée d'une terrasse, ainsi que la pose d'un crépi minéral en façade, recouvrant les blocs béton existants. La baie d'accès au garage est maintenue, tandis qu'une seconde baie en façade avant est réduite de manière à diminuer la vue sur le terrain voisin. Le rez-de-chaussée, qui, en

partie existante, sera composé du hall d'entrée et de locaux techniques, et pour l'extension sera dédié aux pièces de vie (Cuisine, salle à manger, salon). Un accès vers les terrasses sera créé depuis ces extensions, notamment vers la terrasse située sur le garage, via un escalier. Ici aussi, les vues vers le terrain voisin seront diminuées au maximum par la création d'un claustra en bois ajouré de 2m de haut, avec un retour de 80cm sur l'avant de la terrasse. L'étage sera lui consacré aux pièces de nuit, à savoir les salles de douche/bains, ainsi que 3 chambres. Le grenier sera lui maintenu tel quel.

La surface au sol du garage : 33.82m²

La surface au sol du rez : 87.99m²

La surface de l'étage : 80.13m²

La surface au sol du grenier : 36.78m²

b) Sans objet pour ce projet.

c) Sans objet pour ce projet.

d) Pas de déchet supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

e) Aucune pollution ou nuisance n'est prévue.

f) Aucun risque majeur n'est lié à ce type de projet.

g) Aucune contamination de l'eau ou pollution atmosphérique ne sera liée à ce projet.

Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc...) :

Aucun déboisement, les excavations et remblais éventuels ne seront que ceux réalisés pour la mise en place en place des fondations.

Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage,...) :

L'objet de la demande est la transformation et l'extension d'une habitation unifamiliale. Les marchandises y seront stockées avant d'être livrées. Pas de déchets supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Les matériaux ne sont pas transformés dans cet espace.

Autre caractéristique pertinente :

/

Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc).

A appliquer aux cadres 3 et 4

Localisation des projets :

La sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées par le projet est considérée en prenant notamment en compte :

- a) l'utilisation existante et approuvée des terres;
- b) la richesse relative, la disponibilité, la qualité et la capacité de régénération des ressources naturelles de la zone, y compris le sol, les terres, l'eau et la biodiversité et de son sous-sol;
- c) la capacité de charge de l'environnement naturel, en accordant une attention particulière aux zones suivantes :
 - 1) zones humides, rives, estuaires;
 - 2) zones côtières et environnement marin;
 - 3) zones de montagnes et de forêts;
 - 4) réserves et parcs naturels;
 - 5) zones répertoriées ou protégées par la législation nationale : zones Natura 2000;
 - 6) zones ne respectant pas ou considérées comme ne respectant pas les normes de qualité environnementale pertinentes pour le projet;
 - 7) zones à forte densité de population;
 - 8) paysages et sites importants du point de vue historique, culturel ou archéologique.

Cadre 3 - Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine.

Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain.

Le terrain a été indiqué en surimpression sur l'extrait du plan de secteur. Il est situé en zone d'habitat.

Indiquer la destination du terrain au schéma d'orientation local (SOL)

Le terrain n'est concerné par aucun schéma d'orientation local.

Le terrain est-il situé :

* dans un permis d'urbanisation non périmé ? ~~OUI~~ - NON

* dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde¹ ? ~~OUI~~ - NON

* à proximité d'un bien immobilier classé¹, d'un site archéologique¹ ? ~~OUI~~ - NON

* dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 : NON

* à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 : NON

¹ Voir le Code wallon du Patrimoine ou le décret du 23 juin 2008 de la Communauté germanophone relatif à la protection des monuments, du petit patrimoine, des ensembles et sites, ainsi qu'aux fouilles.

Autre élément de sensibilité environnementale : **Il n'y a aucun autre élément de sensibilité environnementale.**

Cadre 4 - Description du site avant la mise en œuvre du projet.

Relief du sol et pente du terrain naturel : inférieure à 6%, entre 6 et 15 %, supérieure à 15 %
Le terrain présente une pente forte de +/-20%.

Nature du sol : **Sols limoneux. Le sol est, en surface, composé de terre arable.**

Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) : **Jardin (Pelouse) et allée (dalles béton et empierrement)**

Présence de nappes phréatiques, de points de captage : **Pas à notre connaissance**

Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement : **La parcelle concernée est en grande partie composée d'une pelouse permettant la percolation de l'eau, il n'y a donc aucun point de rejet à signaler.**

Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels : **Aucun cours d'eau, étang ou source n'existe sur ce terrain. Un étang est présent sur le terrain voisin.**

Evaluation sommaire de la qualité biologique du site : **Le site est situé en zone rurale dans la partie nord de Rixensart. Hors construction le terrain sera conservé dans son état naturel et correctement entretenu.**

Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières : **Sans remarque, pas de site Natura 2000 ni de réserve naturelle ou forestière.**

Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel,...) : **Le bâtiment étant existant, les différents raccordements aux réseaux présents sont déjà existants.**

Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? **~~OUI~~ NON**

Présence d'un site archéologique? **~~OUI~~ NON**

Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ? **NON**

Autre élément de sensibilité environnementale : **Il n'y a aucun autre élément de sensibilité environnementale.**

Cadre 5 - Effets du projet sur l'environnement.

A appliquer aux cadres 5 à 8

Type et caractéristiques de l'impact potentiel :

Les incidences notables probables qu'un projet pourrait avoir sur l'environnement doivent être considérées en fonction des cadres précédents, par rapport aux incidences du projet sur les facteurs précisés en page 1, en tenant compte de :

- a) l'ampleur et l'étendue spatiale de l'impact, par exemple, la zone géographique et l'importance de la population susceptible d'être touchée;
- b) la nature de l'impact;
- c) la nature transfrontière de l'impact;
- d) l'intensité et la complexité de l'impact;
- e) la probabilité de l'impact;
- f) le début, la durée, la fréquence et la réversibilité attendus de l'impact;
- g) le cumul de l'impact avec celui d'autres projets existants ou approuvés;
- h) la possibilité de réduire l'impact de manière efficace.

1) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ou des résidus?

- dans l'atmosphère : ~~OUI~~ - NON

- indiquez-en :

* la nature : pas de rejet dans l'atmosphère

* le débit : pas de rejet dans l'atmosphère

2) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ?

- dans les eaux de surface : ~~OUI~~ - NON.

- dans les égouts : ~~OUI~~ - NON.

- sur ou dans le sol : ~~OUI~~ - NON.

- indiquez-en :

* la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues,...) : Le bâtiment étant existant, il n'y aura donc pas de rejet supplémentaire créé par ce projet.

* le débit ou la quantité : Le débit sera celui produit par l'habitation, identique à l'existant.

Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.

3) Le projet supposera-t-il des captages ?

- en eau de surface : **NON**

* lieu : **Le projet ne suppose pas de captage en eau de surface.**

* quantité : **Le projet ne suppose pas de captage en eau de surface.**

- en eaux souterraines : **NON**

* dénomination du point de captage : **Le projet ne suppose pas de captage en eaux souterraines.**

* quantité : **Le projet ne suppose pas de captage en eaux souterraines.**

4) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé :

Pas de déchets supplémentaires par rapport à la situation existante. Il s'agit uniquement d'un espace de stockage.

5) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? ~~OUI~~ - NON :

* de quel type : **Le projet ne provoquera pas de nuisance pour le voisinage**

* de façon permanente ou épisodique : **Le projet ne provoquera pas de nuisance pour le voisinage**

6) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :

* pour le transport de produits : **Sans objet.**

* pour le transport de personnes : **Sans objet.**

* localisation des zones de parking : **A l'avant du bâtiment, face au garage.**

* localisation des pipelines, s'il y en a : **Il n'y a pas de pipeline.**

7) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ? ~~OUI~~ - NON

8) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? ~~OUI~~ - NON

9) Intégration au cadre bâti et non bâti : risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation)

Nous ne connaissons pas de projet qui ne porte pas atteinte à l'esthétique générale du site. Le présent projet nous semble néanmoins autant intégré que faire se peut au site de par la volumétrie choisie, l'implantation sur le terrain. La volumétrie a été choisie pour optimiser l'échelle du contact entre l'homme et le bâtiment dans les zones exploitées. Les points hauts des volumes sont en raccord avec l'environnement. Le projet s'intégrera très certainement dans l'environnement architectural des biens voisins.

10) Compatibilité du projet avec les voisinages (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc).

La compatibilité du projet avec le voisinage nous semble complète.

11) Risques d'autres nuisances éventuelles :

Aucune autre nuisance n'est prévue.

12) Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel :

Aucune modification sensible du relief du sol n'est prévue.

13) Boisement et/ou déboisement :

Aucun déboisement de prévu.

14) Nombre d'emplacements de parkings :

L'allée existante permet de garer aisément deux ou trois véhicules, tout en sachant qu'il existe une place dans le garage.

15) Impact sur la nature et la biodiversité :

Aucun impact plus important que ceux décrits ci-dessus n'est prévu par rapport à la nature.

16) Construction ou aménagement de voirie :

Aucune construction ou aménagement de voirie.

17) Epuration individuelle :

Les nouvelles évacuations créées seront raccordées sur le réseau déjà existant.

18) impact sur les terres, le sol et le sous-sol :

Aucun impact sur les terres, le sol et le sous-sol.

Cadre 6- Justification des choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures.

Toutes les mesures protectrices imposées par les lois de la Région Wallonne ont été retenues dans le cadre de l'intervention choisie par le maître de l'ouvrage. L'intervention s'est intégrée au sol, tant au niveau du relief qu'au niveau des volumes et des rejets comme le décrivent les textes ci-dessus.

Cadre 7- Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement

- les rejets dans l'atmosphère

Aucun rejet dans l'atmosphère n'est envisagé pour ce projet.

- les rejets dans les eaux

Aucun rejet dans les eaux n'est prévu. Les eaux pluviales et usées sont raccordées au réseau existant.

- les déchets de production

Pas de déchets supplémentaires par rapport à la situation existante.

- les odeurs

Aucune odeur n'est prévue pour ce projet.

- le bruit

Le projet ne générera pas de bruit.

- la circulation

La circulation sera propre à l'habitation, comme dans son état actuel.

- impact sur le patrimoine naturel

Le projet n'impactera pas le patrimoine naturel.

- l'impact paysager

Le présent projet nous semble autant intégré que faire se peut dans le paysage.

- l'impact sur les terres, le sol et le sous-sol

L'impact se limite au raccord entre le bâtiment et le terrain. Aucun impact sur le sous-sol.

Cadre 8- Date et signature du demandeur

26/11/2020

